

## MODALITES DU DEPISTAGE DE LA DYSPLASIE POUR LES KELPIES & LES BOUVIERS D'AUSTRALIE ET DU DISH POUR LES BOUVIERS D'AUSTRALIE

Les dossiers complets, accompagnés du règlement doivent être adressés directement  
**au lecteur officiel du club : Dr Pascal FAYOLLE**

**Téléchargez l'attestation sur le site du CF-BAK pour plus de renseignements.**

**Chaque dossier doit impérativement comprendre :**

- **Pour la dysplasie des hanches** (à partir de l'âge de 12 mois) : une radiographie du bassin et des fémurs en position de face, correctement et lisiblement identifiée et de qualité technique permettant l'interprétation.

**Les radios non-identifiées ne seront pas acceptées par le club.**

Faites **sérieusement le point** avec votre vétérinaire car **un nombre grandissant de radios ne sont pas conformes.**

*VOIRE EXEMPLE DE **RADIO CONFORME CI-DESSOUS** A MONTRER A VOTRE VETERINAIRE NOTEZ LES RENSEIGNEMENTS SUR LE CHIEN **VISIBLES SUR LA RADIO.***

**Sur la radio, les informations suivantes doivent figurer :** le nom du chien, sa race, son numéro d'identification, sa date de naissance, la date de l'examen, et les marques de repérage du côté droit ou gauche. **Ces informations doivent être dans l'émulsion et non séparées de l'image. C'est-à-dire incrustées dans la radio pour éviter toute contestation.**

Pour que le dépistage soit conforme au protocole FCI, la radiographie doit être réalisée sous anesthésie générale ou sédation myorelaxante (circulaire FCI 81/2007 du 2 juillet 2007).

- **Pour la dysplasie des coudes** : (à partir de l'âge de 12 mois) : les radiographies des 2 coudes (G et D), en taille réelle, **selon 3 incidences (c'est-à-dire trois radios de chaque coude)**: - profil en flexion maximale - profil en extension - face (crânio-caudale) avec légère rotation interne (environ 20°). Chaque radiographie doit être correctement et lisiblement identifiée et de qualité technique permettant l'interprétation.

**Sur les radios, les informations suivantes doivent figurer :** le nom du chien, sa race, son numéro d'identification, sa date de naissance, la date de l'examen, et les marques de repérage du côté droit ou gauche. **Ces informations doivent être dans l'émulsion et non séparées de l'image. C'est-à-dire incrustées dans la radio pour éviter toute contestation.** Les radiographies numériques doivent être téléchargées (un seul animal par fichier) au format DICOM par votre vétérinaire sur le site du portail dédié <http://www.myvetsxl.com>. A défaut, elles peuvent être imprimées sur support transparent et en taille réelle (règlement F.C.I.)

- **Pour la recherche de "DISH"** : (à partir de l'âge de 12 mois à refaire tous les deux ans) :

- **deux radiographies de la colonne vertébrale** parfaitement de profil, une de la région thoracique, l'autre de la région lombaire. Elles peuvent être faites **sans sédation myorelaxante.**

**Sur les radios, les informations suivantes doivent figurer :** le nom du chien, sa race, son numéro d'identification, sa date de naissance, la date de l'examen.

**Ces informations doivent être dans l'émulsion et non séparées de l'image.**

**C'est-à-dire incrustées dans la radio pour éviter toute contestation.**

**La demande envoyée au lecteur doit impérativement comprendre :**

- Une attestation du vétérinaire certifiant : la vérification de l'identité de l'animal, si l'examen a été réalisé sous anesthésie myorelaxante (ainsi que le protocole utilisé), le numéro du fichier de téléchargement des radios numérisées sur le site [myvetsxl.com](http://www.myvetsxl.com).

Cette attestation se trouve sur le site du cf-bak. Elle inclut des renseignements sur le règlement et comment faire la demande au lecteur officiel.

BECKER, GUILLAUME  
WOODY VOM HOLTVOGT  
Chien  
Femelle  
16/12/2016  
276093422170288  
BRAQUE ALLEMAND

31/12/2019 10:00

